

## ORDRE DU JOUR DU 4 MARS 2013

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2012
4. Approbation des procès-verbaux du mois de février 2013
5. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
6. Lecture de la correspondance
  - Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne 2012
  - Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Mai mois de l'arbre
  - Ministre des Transports du Québec – PAERRL reddition de comptes 2012
  - Ministère des Transports – Confirmation de l'exemption du dépôt de garantie
  - La Fête nationale du Québec / Programme d'assistance financière
  - Ville d'Amqui / Appui d'un plus grand nombre de municipalités sur la filière nucléaire civile et militaire au Québec
7. Dépôt des écritures du journal général
8. Résolution pour concernant la reddition de comptes 2012 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
9. Résolution mandatant la directrice générale à demander un appel d'offres pour le balayage mécanisé des rues
10. Résolution mandatant la directrice générale pour préparer un appel d'offres pour le fauchage des abords des chemins
11. Résolution autorisant des dépenses pour le projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable 09049
12. Résolution pour une demande de réduction de 10% de la prime «Bâtiments et contenu » à la Mutuelle des municipalités du Québec
13. Résolution en regard d'entente de paiement pour compte de taxes impayée
14. Questions diverses
15. Période de questions
16. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 4 mars 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :        Monsieur    Jean-Claude Milot, maire  
                              Mesdames    Françoise Asselin, conseillère  
  Nicole Grenon, conseillère  
                              Messieurs    Jacques Lefebvre, conseiller  
  Robert Normandin, conseiller  
  Daniel André Thibeault, conseiller

Est absent :            Monsieur    Marc Cossette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

### 2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 14, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement de factures
- Résolution pour autoriser la radiation des soldes des comptes à recevoir / Compostage Mauricie
- Résolution autorisant une représentante pour le colloque *Eau et municipalités : Savoir pour Savoir faire !*
- Résolution autorisant l'utilisation de la salle communautaire gratuitement pour le 23 avril
- Carrefour Action municipale et famille – Tournée 25<sup>e</sup> Anniversaire et aussi Mauriciennes d'influences - Colloque Régional sur la démocratie municipale

### 3. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2012

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier au 31 décembre 2012. Monsieur Claude Gélinas, vérificateur externe (auditeur indépendant) pour la municipalité de la firme comptable *Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette*, explique le rapport et répond aux questions relatives à ce rapport. En bref, les revenus totalisent 2 220 058 \$ incluant des revenus d'investissement pour 1 596 155 \$, les charges totalisent 620 841 \$ et les éléments de conciliation à des fins fiscales totalisent 95 527 \$; donnant comme résultat un surplus de fonctionnement de l'ordre de 98 589 \$.

### 4. Résolution 2013-03-24

#### **Approbation des procès-verbaux du mois de février 2013**

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de février 2013, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Résolution 2013-03-25

**Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de février 2013, datée du **21 février 2013**, du numéro **211181** à **211184**, du chèque numéro **2258** à **2275** et du prélèvement du numéro **1** à **14** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **17 123.52 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs** daté du **21 février 2013**) du mois de février 2013, pour un montant de : **16 709.86 \$** inclus dans la liste des chèques émis;
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de février 2013, datée du **25 février 2013**, pour les salaires versés du numéro **502534** à **502565**; pour un montant total de **8 379.48 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. **Lecture de la correspondance**

a. **Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne 2012**

La Mutuelle des municipalités du Québec nous transmet un chèque au montant de 1 005 \$, soit notre part de la ristourne de 2 000 000\$ pour l'année financière 2012; il s'agit de la cinquième année où la MMQ remet des ristournes à ses membres.

b. **Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Mai mois de l'arbre**

L'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, nous informe que mai sera le mois de l'arbre et des forêts. Il est possible de s'inscrire pour obtenir des plants de diverses sortes de feuillus et conifères. Les municipalités sont invitées à organiser des activités et à distribuer de jeunes arbres. Depuis deux ans, nous avons distribué 400 plants, le conseil est d'accord à ce que l'on maintienne cette activité.

c. **Ministère des Transports du Québec – PAERRL reddition de comptes 2012**

Monsieur Jean Douville nous transmet une correspondance, nous rappelant notre obligation de produire une déclaration de reddition de comptes, en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local; soit pour la subvention de 66 026 \$ perçu en 2012. L'item 8 de ce procès-verbal prévoit la résolution à adopter pour la reddition de comptes.

d. **Ministère des Transports – Confirmation de l'exemption du dépôt de garantie**

Le chef des centres de services de la Mauricie, monsieur Daniel Leclerc, confirme à la municipalité l'exemption du dépôt de garantie pour nos demandes de travaux n'excédant pas 10 000 \$, conformément à notre résolution 2013-01-06.

e. **La Fête nationale du Québec / programme d'assistance financière**

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois comptent sur notre appui pour faire connaître ce programme auprès des organismes de la municipalité, qui pourrait être intéressés de déposer un projet.

f. **Ville d'Amqui / Appui d'un plus grand nombre de municipalités sur la filière nucléaire civile et militaire au Québec**

Pour faire suite à la correspondance transmise le 14 février la Ville d'Amqui annonçant l'intention d'obtenir de l'appui d'un plus grand nombre de municipalités sur la filière nucléaire civile et militaire au Québec et elle nous transmet copie de la résolution adoptée le 18 février 2013. Monsieur le maire mentionne que nous avons été la première municipalité de la région à adopter en 2010 la résolution *Le sort du nucléaire au Québec : Un choix de société*. Le libellé de la résolution adoptée par la Ville d'Amqui en 2013, reprend pour l'essentiel les considérants et les recommandations de la résolution de 2010; alors il n'est pas pertinent d'en adopter une nouvelle.

7. **Dépôt des écritures du journal général**

La directrice générale dépose pour consultation les écritures du journal général au 28 février 2013.

8. Résolution 2013-03-26

**Résolution concernant la reddition de comptes 2012 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 66 026 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées pour la municipalité sur les routes susmentionnées;

**CONSIDÉRANT QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

**PAR CES MOTIFS**, sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes,

dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2013-03-27

**Résolution mandatant la directrice générale à demander un appel d'offres pour le balayage mécanisé des rues**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désire que les rues et les stationnements dont elle est propriétaire soient propres;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, elle doit confier à un entrepreneur le balayage des rues au moyen d'un balai mécanique aspirant;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à demander un appel d'offres, par invitation, pour le balayage mécanisé des rues.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2013-03-28

**Résolution mandant la directrice générale à préparer un appel d'offres pour le fauchage des abords des chemins**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de fauchage des abords des chemins doit être renouvelé;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important que chaque année ce travail se fasse au moins une fois;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à préparer un appel d'offres, par invitation, pour le fauchage des abords de chemins;

**QUE** le terme du contrat sera d'un 1 an.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2013-03-29

**Résolution autorisant des dépenses pour le projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable 09049**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux pour le projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable débiteront au cours des prochaines semaines, par l'entremise de *Les Constructions et pavages Continental, division Construction DJL Inc.*;

**CONSIDÉRANT QU'**en cours de réalisation, il est possible que nous devions autoriser certaines dépenses, s'il est rencontré certaines problématiques;

**CONSIDÉRANT QU'**il est préférable de donner un mandat d'agir pour et au nom de la municipalité, afin d'éviter des interruptions de travaux pour obtenir des autorisations;

**PAR CES MOTIFS,** et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le maire Jean-Claude Milot et la directrice générale & secrétaire-trésorière à dépenser, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, des dépenses supplémentaires pour les travaux imprévus durant la construction pour le projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable; pour un maximum de 5 000.00 \$ chacune.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2013-03-30

**Résolution pour une demande de réduction de 10% de la prime «Bâtiments et contenu» à la Mutuelle des municipalités du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC des Chenaux l'attestation de conformité de son «Schéma de couverture de risques en sécurité incendie» dans une lettre datée du 11 mai 2011 et reçue aux bureaux de la MRC le 16 mai 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**une fois l'attestation de conformité délivrée, ce schéma a été adopté le 15 juin 2011 par le conseil de la MRC des Chenaux conformément à l'article 23 de la Loi sur la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée en vigueur du susdit schéma sera profitable aux municipalités de la MRC des Chenaux qui adopteront les mesures contenues dans le plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront, puisqu'elles bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes encourage la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Chenaux;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Jacques Lefebvre, appuyé par Daniel André Thibeault et résolu que ce conseil:

1. **QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes entérine le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie tel qu'adopté, en date du 15 juin 2011, par le conseil de la MRC des Chenaux;
2. **S'ENGAGE** à finaliser la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Chenaux au cours des cinq prochaines années;
3. **DEMANDE** à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes une réduction correspondant à 10% de la prime «Bâtiments et contenu», à titre de membre-sociétaire

mettant en œuvre les mesures du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Chenaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2013-03-31

**Résolution en regard d'entente de paiement pour comptes de taxes impayées**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire de l'immeuble portant le matricule 8751-60-1974, a soumis à la directrice générale une proposition pour acquitter le solde de son compte de taxes 2012 qui totalisent + ou – 310 \$, soit par des virements bancaires de 120.00\$ du 26 mars au 26 mai 2013, pour un montant total de 360.00 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** normalement le compte de taxes de cet immeuble, est acquitté en totalité au mois de janvier de l'année suivante de l'émission du compte;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier ne sera pas transmis à la MRC des Chenaux, en vue du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, si le conseil accepte cette proposition de paiement;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal accepte de l'entente de paiement proposé et n'inclura pas ce dossier dans le processus de la vente pour défaut de paiement de taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Questions diverses

a. Résolution 2013-03-32

**Résolution concernant le paiement de factures**

**CONSIDÉRANT QUE** des factures sont entrées depuis la remise de la liste des comptes à payer au conseil;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Jean-Claude Milot	50.00 \$
Agence du revenu du Canada	887.68 \$
Agence du revenu du Canada	39.72 \$
SSQ investissement	1 023.60 \$
Jean Carigan et Fils Inc.	574.88 \$
R. Beaudoin électrique Ltée	178.98 \$
Poste Canada	32.96 \$
Hydro-Québec (6 factures)	4 329.06 \$
Transport R. Brouillette	10 219.28 \$
Petite Caisse	96.05 \$
Pitneyworks	453.16 \$
<b>Total</b>	<b>17 885.37 \$</b>

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Résolution 2013-03-33

**Résolution pour autoriser la radiation des soldes des comptes à recevoir / Compostage Mauricie**

**CONSIDÉRANT QUE** Compostage Mauricie Inc. a fait faillite en août 2008 et que depuis le syndic a délaissé l'immeuble en application de l'article 20 de la Loi sur la faillite;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a prescription d'arrérages de taxes municipales après 3 ans de l'émission du compte et que par conséquent une poursuite judiciaire en réclamation doit avoir été déposée à la cour avant l'expiration du délai de 3 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2010 le MDDEP octroyait un contrat pour le nettoyage du lieu de compostage de la compagnie Compostage Mauricie inc., mandat d'une durée de 4 ans, qui sera sûrement suivi d'un appel d'offres pour la décontamination des sols;

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes de taxes municipales pour les années 2008, 2009 et 2010 avaient fait l'objet de provision pour mauvaises créances, étant donné la nature du dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal se doit d'autoriser par résolution toute radiation de taxes municipales;

**PAR CES MOTIFS,** et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à radier dans les registres de la municipalité les soldes en capital et les intérêts et les pénalités accumulés pour les deux matricules ci-dessous :

Compostage Mauricie Inc.	8949-39-0493	20 531.35 \$
Compostage Mauricie Inc.	8850-92-2347	143.46 \$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

c. Résolution 2013-03-34

**Résolution autorisant une représentante pour le colloque *Eau et municipalités : Savoir pour Savoir faire !***

**CONSIDÉRANT QUE** quatre organismes de la Mauricie, soit le BVSM, la SAMBBA, l'OBVRLY et le CRÉ Mauricie, ont annoncé la tenue de la première édition du Colloque Eau et municipalités : Savoir pour Savoir-faire !;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit du premier colloque mauricien axé sur la gestion de l'eau qui s'adresse directement aux acteurs municipaux et il se déroulera du 17 au 18 avril 2013 à l'Auberge Gouverneur et Centre de Congrès de Shawinigan;

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque a comme objectif de permettre à chacun des participants d'être mieux outillé afin de faciliter la mise en



œuvre des politiques et des réglementations municipales en matière de gestion de l'eau;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la conseillère madame Nicole Grenon à représenter la municipalité, lors du colloque *Eau et municipalités – Savoir pour savoir faire !*, la municipalité assumera les dépenses inhérentes à cette délégation incluant les frais d'inscription de 150.00\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

d. Résolution 2013-03-35

**Résolution autorisant l'utilisation de la salle communautaire gratuitement pour le 23 avril**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Gaétan Lebel membres du comité des agents de pastorale de la zone des Chenaux, soumet une demande pour utiliser gratuitement la salle de l'Édifice municipal le 23 avril prochain de 19 h à 22 h, pour une rencontre avec un bibliste de la région, soit monsieur Marcel Francoeur;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité se situe au centre géographique de la MRC des Chenaux et favorise naturellement tout projet de rencontre régionale;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise gratuitement l'utilisation de la salle de l'Édifice municipal, par le comité des agents de pastorale de la zone des Chenaux le 23 avril prochain de 19 h à 22 h, pour une rencontre avec un bibliste de la région soit monsieur Marcel Francoeur.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

e. **Carrefour Action municipale et famille – Tournée 25<sup>e</sup> Anniversaire et aussi Mauriciennes d'influences - Colloque Régionale sur la démocratie municipale**

Les conseillères mesdames Françoise Asselin et Nicole Grenon, nous informent des invitations qu'elles ont reçues de ces deux organismes, en nous mentionnant de l'intérêt qu'elles ont et de la possibilité qu'elles participent à ces rencontres.

**15. Période de questions**

Aucune.

**16. Résolution 2013-03-36**

**Clôture de la séance**

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance 20 h 35.

---

Jean-Claude Milot, maire

---

Manon Shallow, dir. gén. & sec.-très.